

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes - N° 147 - 15 janvier 2010

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

SOMMAIRE

- 1 - Haïti : Comment aider nos amies là-bas
 - 2 - Rassemblement de soutien à Rayhana
 - 3 - Fermeture de centres IVG : pétition
 - 4 - Afghanistan : Aucun renfort français ! - Manifestation 23 janvier
 - 5 - En Iran, des hommes se voilent pour dévoiler le régime - Chalha Chafiq
 - 6 - Une IVG médicamenteuse sur six est réalisée en ville - Renée Carton - Quotidien du Médecin
 - 7 - Prostitution : la formule "forfait illimité" en Allemagne
 - 8 - Suisse : prostituer plus pour gagner plus - Elise Guiraud
 - 9 - En Afrique, rien ne va plus pour les personnes LGBT, agissons ! - Centre gay et lesbien
 - 10 - 35 ans, les féministes retournent au Parc Edouard VII - communiqué UMAR
 - 11 - Soirée d'hommage à Carole Roussopoulos
 - 12 - Rencontre avec Lubna al-Husseïn - Journaliste ex-employée des Nations unies condamnée à Khartoum pour avoir porté un pantalon
 - 13 - Théâtre de l'opprimé
-

ACTIONS

1 - Haïti : Comment aider nos amies là-bas

Après nos communiqués vous informant de la vie ou du décès de nos amies féministes en Haïti, dont celles des groupes de la MMF, nous avons eu beaucoup de mails nous demandant comment les aider, notamment en leur apportant une aide concrète, dans un moment, une fois l'urgence passée et sur un plan qui les aidera vraiment pour reconstruire. Ceci avec leur accord et leurs besoins.

Quelques-unes nous disent leur souci que l'argent n'arrive pas aux bonnes destinations et leurs désirs d'aider des femmes que nous connaissons. Elles nous demandent de voir comment faire, en liaison avec les autres femmes de la MMF Europe.

Nous allons voir ce que nous pouvons faire et vous tiendrons au courant. Merci à toutes.

2 - Rassemblement de soutien à Rayhana

Nous avons très vite réagi hier par un communiqué à l'agression subie par la comédienne-auteur Rayhana. Depuis, beaucoup d'autres associations et organisations ont envoyé des communiqués, dont : Ligue du droit international des femmes, LDH, PS, PCF, NPNS, Insoumises, MPCT...

Après consultation de nos associations adhérentes, le CNDF et la MMF souhaitent appeler à un rassemblement de soutien devant la Maison des Métallos à 17h30. L'association Ni putes Ni soumises appelant à 14h30 après consultation de la Préfecture de Police, nous nous rallions à cette position mais sans pouvoir assurer envoyer du monde, le CNDF tenant sa réunion nationale tout le week-end et pensant terminer la journée du samedi plus tôt.

En soutien à Rayhana, pour la liberté d'expression et contre les violences faites aux femmes, rassemblement samedi 16 janvier, 14h30, devant la maison des métallos, 94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 paris. Métro : Couronnes ou Parmentier

3 - Fermeture de centres IVG : pétition

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant de signer la pétition contre la fermeture du CIVG d'Avicennes : <http://jesigne.fr/nonalafermetureducivgdavicennes>

MOBILISATIONS

4 - Afghanistan : Aucun renfort français ! - Manifestation 23 janvier

L'Otan a déjà décidé de répondre favorablement à la demande de Barak Obama d'envoyer des troupes supplémentaires en Afghanistan. Le président Sarkozy a prévu d'annoncer lors de la Conférence de Londres du 28 janvier les détails de la contribution française.

Alors que, dans un sondage paru début décembre, 82 % des sondés s'opposent à l'envoi de nouveaux soldats français, nous exigeons du président Nicolas Sarkozy qu'il renonce à toute augmentation des troupes en Afghanistan, qu'il s'agisse de forces spéciales, de troupes régulières ou d'instructeurs militaires. La fuite en avant militaire décidée par Barack Obama, soutenue par l'Otan et saluée par le président Nicolas Sarkozy ne peut qu'aggraver la situation dramatique du peuple Afghan et déstabiliser encore plus la région. Nous condamnons le cynisme honteux du gouvernement français qui, dans le même temps, soutient l'escalade militaire et renvoie des réfugiés afghans dans un pays en guerre.

Cette sale guerre est une impasse. Dans un pays détruit par 30 années d'occupations étrangères et de guerres civiles, la reconstruction de l'Afghanistan sera difficile. Cela passera par une aide civile et financière de la part des pays qui participent ou cautionnent cette guerre et cette occupation, en réparation des dommages infligés au pays et à ses habitants. Cela exige en premier lieu l'arrêt des opérations militaires et le retrait des troupes de l'Otan afin de rendre au peuple afghan son indépendance et les clés de la reconstruction du pays.

Nous refusons que le gouvernement français, qui justifie les plans de licenciements et les attaques sur nos services publics au nom de la crise, utilise des centaines de millions d'euros pour l'occupation militaire de l'Afghanistan. Nous refusons que le manque d'avenir donné à la jeunesse soit utilisé comme argument pour l'enrôler dans l'armée pour défendre des intérêts qui ne sont ni les siens ni ceux du peuple afghan.

Nous appelons à faire des 23 et 24 janvier des journées de mobilisation populaire dans toutes les villes de France pour exiger du gouvernement qu'il renonce à envoyer ne serait-ce qu'un soldat supplémentaire en Afghanistan et pour exprimer notre solidarité avec le peuple afghan en premier lieu avec ceux et celles qui se sont réfugiés dans notre pays. Nous appelons notamment à participer à la manifestation qui aura lieu à Paris le dimanche 24 janvier. Nous sommes solidaires des mobilisations qui auront lieu autour de la Conférence du 28 janvier, au Royaume uni et dans de nombreux pays.

Premiers signataires : AAW, ACG, ARAC, ATTAC-France, Collectif des iraniens contre la guerre, Collectif Faty KOUMBA: association des libertés, droits de l'homme et non-violence, Collectif toulousain "la guerre tue", Confédération Paysanne, Droit-Solidarité, Europe solidaire sans frontières (ESSF), Gauche Unitaire, FSU, Le Cedetim, Le Mouvement de la Paix, les Alternatifs, les Verts, LIFPL, Marche Mondiale des Femmes (MMF), M'PEP, MRAP, NPA, Organisation Femmes Egalité, PCF, PCOF, PG, Réseau Féministe "Ruptures", Union Pacifiste, Union syndicale Solidaires

TEXTES

5 - En Iran, des hommes se voilent pour dévoiler le régime - Chalha Chafiq

La diffusion d'une photo, en voile, de Majid Tavakoli, membre actif du mouvement étudiant, a déclenché une campagne de jeunes hommes voilés. En diffusant l'image de cet étudiant arrêté le 7 décembre 2009, à côté de la photo retouchée de Bani Sadr qui, dit-on, aurait fui le pays en vêtements de femme, les agents de la République islamique veulent mépriser les opposants. À ce mépris, des dizaines de jeunes hommes ont répondu en publiant leur photo voilée sur les blogs et des clips sur Youtube pour manifester leur solidarité envers Majid et lancer, en même temps, un défi politico-culturel sans précédent à la République islamique.

Que se passe-t-il ? Avec cette image de l'étudiant militant en voile, les agents gouvernementaux disent aux opposants : « Vous n'êtes que des "zaifés" », et la République islamique dont le voile obligatoire est l'un des piliers idéologiques : « Notre régime veut des femmes "zaifés" (1). » Il devient alors évident que leur volonté de voiler les femmes ne vise qu'à consolider leur statut inférieur.

Or l'image des hommes iraniens qui se mettent en scène voilés se moque du mépris des gouvernants et promet la déconstruction de cet État phalocrate dans lequel faire des femmes des sous-hommes revient à affirmer une virilité qui équivaut, elle, à la bravoure. En même temps, le zèle persistant des hommes à contrôler la sexualité des femmes révèle la grande fragilité de cette virilité supérieure et démontre la faiblesse d'un ordre dont l'identité culturelle se fonde sur la négation de la liberté des femmes. En fait, le voile des femmes, ce tissu dont on dit qu'il protège leur chasteté, ne dévoile que la faiblesse des hommes dont la vue de femmes dévoilées suffirait à leur faire perdre la raison.

Depuis trente ans, l'obligation du voile amène à mépriser et à insulter quotidiennement les femmes et les hommes iraniens. Depuis trente ans, les agents du régime dressent, de mille manières, des frontières sexuelles pour préserver l'ordre étatique. Cet État totalitaire, sur lequel règne le guide religieux suprême, veut la soumission de tous les membres de la société. Cependant, par le contrôle des femmes, il offre aux hommes un champ de pouvoir et les rend complices de sa violence et de ses méfaits organisés. En effet, si la sanction de l'adultère peut aller jusqu'à la lapidation, l'institution de la polygamie et du mariage temporaire permet une sexualité multiple aux hommes et transforme les femmes en objets sexuels. La charia fait ainsi du corps des femmes un champ où dominant les pulsions sexuelles et le marque comme le territoire du diable. Sous prétexte de préserver le corps social des tentations diaboliques, le voile est en réalité un outil au service du pouvoir de ceux qui se prétendent les délégués de dieu sur terre.

En octobre 2007, le bureau politique des pasdarans a identifié le féminisme, au même titre que les défenseurs de l'« extrême modernité », les « satanistes », les partisans du pluralisme religieux, les bahais, les derviches et d'autres soufis, parmi les menaces sérieuses qui pèsent sur l'État islamique. Cette déclaration est sans doute vraie : depuis 2000, le mouvement des femmes, avec sa campagne « 1 million de signatures pour l'abrogation des lois discriminatoires envers les femmes », développe un combat féministe fondé sur les valeurs universelles et revendique le changement pour l'égalité. En cela, il défie clairement les piliers idéologiques de l'ordre islamique qui, en idéologisant la religion, sacralise toutes les discriminations.

Dès le lendemain de l'arrivée des islamistes au pouvoir, après la répression de la manifestation des femmes contre le voile obligatoire, les femmes iraniennes défient le régime par le phénomène du mauvais voile qui traduit leur désobéissance quotidienne et grandissante. Jusqu'à aujourd'hui, des femmes, jeunes et moins jeunes, mettent clairement en question la philosophie du voile par leurs vêtements et leur maquillage. Elles sont désormais au-devant d'un mouvement populaire qui, depuis

six mois, fait retentir le slogan : « À bas la dictature » dans la société iranienne. Dans un contexte de répression de la liberté de parole et d'action politiques et sociales, les jeunes Iranien(ne)s procèdent à la déconstruction politico-culturelle et à l'inversion du symbole de la République islamique qu'aucune répression ne peut arrêter.

Majid avait écrit dans la revue étudiante qu'il dirige : « Personne n'est sacré. » Aujourd'hui, la campagne des hommes voilés se transforme en une bataille sans précédent contre la misogynie sacralisée du régime islamiste. Pour les jeunes hommes iraniens qui mènent la campagne « We are all Majid », ce n'est pas se vêtir en femme qui est méprisant pour les hommes, mais le voile obligatoire. Ce qu'ils considèrent méprisable, ce ne sont pas les femmes, mais le voile, tant pour les hommes comme Majid que pour toutes les femmes, en Iran et ailleurs.

6 - Une IVG médicamenteuse sur six est réalisée en ville - Renée Carton - Quotidien du Médecin

Le nombre d'IVG est stable, en France, au-dessus de 200 000 par an. La moitié sont médicamenteuses, prises en charge en ville dans un cas sur six. À l'hôpital, les IVG sont surtout réalisées dans le secteur public et dans les gros établissements.

LA grande majorité des interruptions volontaires de grossesse (dont le nombre est évalué à 213 380 en métropole en 2007) sont réalisées dans un établissement de santé (91 %), indique la DREES (ministères de la Santé, du Travail et du Budget), qui publie deux études sur le sujet (« Études et résultats », n° 712 et 713). Mais la moitié des IVG sont médicamenteuses et, depuis que ces dernières sont autorisées en ville (2004), on observe un report progressif de l'hôpital vers les cabinets libéraux. En 2005, ils prenaient en charge moins d'une IVG médicamenteuse sur dix, en 2007, c'est une sur six. Et ces IVG médicamenteuses faites en ville représentent près de 9 % du total des IVG de 2007.

Ce sont surtout les gynécologues qui pratiquent ces interruptions de grossesse (77 %) et, le plus souvent (sept sur dix), ils en réalisent aussi parallèlement à l'hôpital. Les médecins de ville qui font des IVG médicamenteuses doivent avoir passé convention avec un établissement de santé. Parmi eux, plus d'un quart (29 %) réalisent les IVG exclusivement dans leur cabinet. Leurs motivations pour ce faire : aider les femmes, faciliter leur accès à l'avortement et réduire les délais.

Au total, d'après une enquête qui a exploité 1 259 questionnaires praticiens, les IVG réalisées en 2007 en ville ou à l'hôpital ont fait intervenir 3 100 gynécologues, essentiellement des gynéco-obstétriciens, 690 généralistes, 1 600 sages-femmes et 2 200 anesthésistes-réanimateurs. Chaque professionnel (hors anesthésistes) a pris en charge 13,8 IVG en un mois à l'hôpital ou en clinique, 4,7 dans un autre établissement de santé (PMI, centre de planification, etc.) et 3,3 en cabinet de ville.

Désengagement du privé : Dans les cabinets de ville, 75 % des médecins pratiquent en moyenne moins de 5 IVG par mois et seulement 4 % en font plus de 15. En établissement de santé, les proportions sont bien sûr différentes : si 32 % réalisent en moyenne moins de 5 IVG par mois, 41 % en effectuent entre 5 et 15 et 27 % plus de 15.

En ce qui concerne les établissements de santé, la DREES constate que le désengagement du secteur privé se poursuit, l'hôpital public prenant en charge les trois quarts des IVG, contre 60 % en 1990 et 67 % en 2001. Malgré des revalorisations, qualifiées de « *substantielles* », des forfaits IVG en 2008 et 2009, l'activité reste déficitaire, et nombre de petits établissements l'ont abandonnée. Au total, 624 établissements faisaient des IVG en 2007, contre 729 en 2000. Quant au délai de prise en charge, il est en moyenne d'une semaine. Les IVG tardives (entre 10 et 12 semaines de grossesse) restent peu fréquentes (3 %) et 9 établissements sur 10 assurent pouvoir les prendre en charge.

7 - Prostitution : la formule "forfait illimité" en Allemagne

Depuis quelques temps, le concept des "Flaterate-Bordells" se multiplie en Allemagne. La marchandisation est poussée à son paroxysme. Internet sert de relais à cette publicité. Les réactions ne se sont pas faites attendre, des associations et des membres de la classe politique ont lancé une pétition contre ce concept que la Fondation Scelles condamne fermement.

Le concept des « Flatrate-Bordells »: Le client du centre de prostitution paie une somme fixe (70 à 100 euros environ) pour la soirée et peut en échange consommer autant de nourriture, boisson, et de 'sexe' avec les personnes prostituées qu'il le souhaite. Certains centres offrent également des services « bien être » (sauna, massages...). La publicité, agressive, se fait le plus souvent sur internet.

Le slogan de certains de ces centres est: « Autant que vous le voulez, aussi longtemps que vous le pouvez, avec qui vous voulez ».

Les faits : Il existe plusieurs Flatrate-Bordells en Allemagne, notamment à Berlin, Heidelberg, Wuppertal et Fellbach.

Le phénomène a commencé à attirer l'attention des médias suite à l'ouverture, le 5 juin 2009, de « PussyClub », un centre de prostitution (une cinquantaine de chambres et entre 50 et 100 prostituées selon les sources) offrant un forfait illimité à la soirée, dans la ville de Fellbach.

Les flatrate-Bordells recrutent en priorité des femmes jeunes originaire des anciens pays soviétiques d'Europe de l'Est et du Sud-Est.

Les acteurs : Le maire de Fellbach, Christoph Palm (conservateur, CDU), opposé à ce concept qu'il estime contraire aux droits humains des femmes, a publiquement lancé le débat en Allemagne. Il a reçu le soutien du Ministre de l'intérieur, Heribert (également conservateur), qui a demandé une réforme de la loi sur la légalisation de la prostitution de 2002.

Un groupe de travail interdisciplinaire aurait été mis en place au niveau de la région, sous la houlette de la ministre régionale en charge des affaires sociales, Monika Stolz, afin de réfléchir à de possibles mesures pour contrer le développement des Flatrate-Bordells. L'objectif est d'envisager si des mesures d'empêchement sont possibles en attendant une possible réforme de la loi fédérale.

Un collectif fédéral a été formé le 9 juillet 2009 pour demander au gouvernement de prendre les actions nécessaires dans une lettre envoyée à Angela Merkel. Le collectif comprend notamment des élus locaux et des associations de femmes comme FIZ, le centre d'informations des femmes de Stuttgart, l'ONG Terres des Femmes et l'association Solwodi. Il a lancé une pétition. Les protestations sont notamment soutenues par le bureau des femmes BAG (réseau national de déléguée communales) basé à Berlin.

La tenancière du bordel « PussyClub » (Patricia Floreiu 26 ans) défend son centre contre les critiques des responsables politiques. Elle prétend que les prostituées gagnent entre 3 500 et 7 000 euros bruts par mois et que la plupart des hommes surestiment leurs capacités et se limitent à « deux fois » par soirée.

Pour l'association Solwodi <<http://www.solwodi.de/>> qui lutte contre la traite, certaines informations laissent penser que des jeunes femmes roms originaires de Roumanie et de Bulgarie sont employées des les Flatrate-Bordells sous la contrainte. Par ailleurs, des systèmes de contrôle vidéo et par des agents de sécurité sont souvent mis en place par les centres de prostitution : les femmes doivent se déplacer dénudées dans le centre, n'ont pas le droit de téléphoner et ne peuvent sortir qu'avec l'accord de la direction du centre. Dans certains cas, elles travailleraient jusque 16 heures par jour. L'association demande l'abolition de la loi de 2002.

La police locale de Fellbach affirme faire son travail de surveillance, même si elle n'a pas constaté de problèmes majeurs pour le moment. Le porte-parole de la police reconnaît toutefois que, même si, d'après leur contrat, les prostituées sont libres de refuser un client, en pratique, cela est contraire au slogan publicitaire sur internet (promettant aux clients 'Vous choisissez qui vous voulez').

Les aspects politico-juridiques : Le paragraphe 1 de la loi de 2002 n'interdit ni n'autorise explicitement la fourniture « illimitée » de « services sexuels ». Il existe donc une zone grise et le « client » peut soit payer pour un service sexuel donné, soit pour une durée déterminée.

La fermeture des Flatrate-Bordells requière donc une initiative du Parlement et du gouvernement pour amender la loi fédérale actuelle, même si certaines autorités locales espèrent trouver un moyen de contrer le développement des Flatrate-Bordells tout en restant dans le cadre juridique actuel. Une initiative a été lancée en juillet 2009 par plusieurs responsables politiques allemands issues des principaux partis (Conservateurs de la CDU, Socialistes du SPD, Verts et Libéraux du FDP) et doit encore aboutir.

8 - Suisse : prostituer plus pour gagner plus - Elise Guiraud

Le 7 décembre 2009, une personne prostituée a obtenu l'annulation du jugement qui la condamnait au motif qu'elle n'avait pas « travaillé » suffisamment pour réunir l'argent du paiement des pensions alimentaires de ses deux enfants. Un parfait exemple des contradictions insolubles auxquelles se heurte la Suisse, pourtant si fière de légitimer la prostitution comme « métier ».

Cette mère de famille, dont les enfants sont placés chez leur père, était tenue de verser une pension alimentaire. Faute d'avoir pu payer ces sommes, elle a été condamnée par le tribunal de son canton à 120 jours-amende de trente francs suisses (l'obligeant à réunir près de 2400 €, ou écoper d'une peine de prison ferme) au motif que son « métier » lui aurait permis - avec un peu de bonne volonté ? - de gagner assez d'argent pour remplir ses obligations.

Le Tribunal cantonal a donc jugé que cette personne aurait dû subir davantage d'actes sexuels non désirés pour remédier à ses difficultés financières, ou, en d'autres termes, être violée plus pour gagner plus.

Heureusement, un recours au Tribunal fédéral suisse, la dernière instance judiciaire au niveau suisse, a permis de faire annuler ce jugement désespérant. Le Tribunal fédéral a en effet estimé que le raisonnement du Tribunal cantonal posait des questions délicates au regard de la liberté individuelle et du droit de chacun de se déterminer librement en ce qui concerne sa vie sexuelle.

Le Tribunal fédéral a également remis en cause la croyance selon laquelle cette jeune femme aurait « choisi » de se prostituer, en soulignant le manque d'alternatives qui s'offrait à elle : sans aucune formation, n'ayant pas terminé sa scolarité, elle était, au moment de son entrée dans la « profession », victime de graves problèmes de toxicomanie.

Enfin, le Tribunal fédéral a reproché à son homologue cantonal d'avoir négligé les risques qu'entraîne pour la santé l'exercice de la prostitution, d'autant que la jeune femme a déjà souffert de plusieurs maladies infectieuses, dont une hépatite.

Sans le sursaut final du Tribunal fédéral, la Suisse aurait ainsi pu ajouter une pierre supplémentaire à l'édifice de plus en plus branlant de sa politique publique vis-à-vis du système prostitutionnel.

En mars dernier, le Conseil d'état suisse s'alarmait par exemple du nombre de personnes prostituées mineures dans les bordels du pays. La majorité sexuelle étant fixée à 16 ans, rien ne permettait aux autorités d'agir sur cette situation. De l'avis des personnes prostituées et des acteurs sociaux, les violences et les cas de trafics d'êtres humains sont également en forte augmentation depuis plusieurs années.

La Suisse continuera t-elle encore longtemps à accompagner, faciliter et promouvoir le commerce des corps des femmes ? Après cette tentative de criminaliser une personne prostituée au motif qu'elle n'a pas supporté de subir un « client » de plus, quelles seront les prochaines étapes ?

Des formations de « travailleur sexuel » destinés aux lycéens ? Le retrait de l'allocation-chômage pour une personne refusant de travailler comme « hôtesse » dans un bar ? Si une personne prostituée n'est qu'une « prestataire d'actes sexuels » pourquoi ne pas l'obliger, comme tout autre prestataire, à respecter des normes garantissant la qualité de sa production, définies en collaboration avec l'employeur-proxénète et le client ? Les voix des « survivantes de la prostitution », l'affirmation par les personnes prostituées elles-mêmes de l'impossibilité de faire de la prostitution « un métier comme un autre », ne semblent pas pour le moment atteindre les pouvoirs publics. Les contradictions fracassantes de leurs propres politiques le feront-elles davantage ?

9 - En Afrique, rien ne va plus pour les personnes LGBT, agissons ! - Centre gay et lesbien

Aujourd'hui, au Malawi, 2 homosexuels qui organisaient une cérémonie symbolique de mariage ont été inculpés d'attentat à la pudeur. Dans ce pays, l'homosexualité est illégale et la sodomie est passible de 14 ans d'emprisonnement. Au Malawi, plus de 20 % de la population homosexuelle serait porteuse du VIH. Lors du réveillon de Noël, ce sont 24 homosexuels présumés qui ont été arrêtés par la police sénégalaise.

Le Rwanda et l'Ouganda ont révisé leur code pénal afin de criminaliser les relations entre personnes de même sexe. L'Ouganda a tenté d'adopter un texte instituant la peine de mort pour les homosexuels et les séropositifs, sous la pression internationale, les dispositions les plus extrêmes ont été retirées mais l'homosexualité reste criminalisée et un génocide est à craindre.

Les gays, lesbiennes et trans dans de nombreux pays africains, vivent dans la clandestinité, sinon ils subissent violences et discriminations ; ils sont aussi très touchés par le VIH et tout ceci dans une relative indifférence internationale.

Les responsables des programmes d'éducation et de développement européens et mondiaux devraient aussi prendre en compte la situation des personnes LGBT, manifester leur indignation à les voir ainsi stigmatisés, les gouvernements africains auraient alors tout intérêt à adopter une législation contre les discriminations, à encourager les populations LGBT à vivre librement et à rejoindre les programmes de prévention contre le VIH.

Les ONG et les institutions nationales comme internationales doivent sans tarder exprimer leur préoccupation, la situation des personnes LGBT en Afrique devient particulièrement alarmante.

La Déclaration conjointe de dépénalisation mondiale de l'homosexualité portée par la France devant l'ONU fin 2008 et signée par 66 des 192 pays membres de l'Assemblée ne doit pas rester lettre morte et les Principes de Jogjakarta doivent être adoptés et respectés dans le monde entier.

10 - 35 après, les féministes retournent au Parc Edouard VII - communiqué UMAR

Le 13 janvier prochain, l'UMAR a fêté, par une rencontre dans le Parc Edouard VII, le 35e anniversaire de la première manifestation féministe du Portugal qui avait eu lieu à l'appel du MLM (Mouvement de libération des femmes). L'UMAR a appelé toutes les personnes qui voulaient faire vivre dans les mémoires un féminisme tu dans le passé et fêter les féminismes qui nous ont aidé à mener les révolutions du temps présent, à y participer !

Cette initiative a rappelé ce moment historique et marqué ce lieu comme l'un des futurs points des Itinéraires féministes de Lisbonne.

Nous portons un vêtement violet pour donner une couleur féministe au Parc, ouvrir les histoires des féministes qui y ont manifesté en 1975 et fêter cela ensemble sur des musiques féministes !

COLLOQUES, DEBATS, MEETING...

11 - Soirée d'hommage à Carole Roussopoulos

Le vendredi 22 janvier 2010 à 20h30 au Théâtre Silvia Monfort, Parc Georges Brassens, 106 rue Brancion - 75015 Paris, M° Porte de Vanves. Entrée libre

Ouverture du bar avec restauration légère dès 19h. Possibilité de se loger à proximité.

Contact : philippe.guerillot@lemonfort.fr

12 - Rencontre avec Lubna al-Hussein - Journaliste ex-employée des Nations unies condamnée à Khartoum pour avoir porté un pantalon

La coordination Soudan et la commission Femmes d'Amnesty International France vous invitent à une réunion publique le 22 janvier à 18h30 au local d'Amnesty, 72 boulevard de la Villette - 75019 Paris, Métro Colonel Fabien ou Belleville

Lubna al-Hussein témoignera de son combat pour l'abrogation de l'article 152 de la loi pénale de 1991, qui bafoue à plusieurs titres les obligations nationales et internationales qui incombent au Soudan. En imposant la flagellation, traitement cruel, inhumain et dégradant, cet article va à l'encontre de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et viole l'article 5 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

Par ailleurs son engagement reste fort envers la tenue des prochaines élections, étape importante vers la tenue du référendum d'autodétermination du Sud Soudan. À l'approche de ces élections et du référendum, le Soudan risque de renouer avec les affrontements et les violations des droits humains sur une très grande échelle. C'est pourquoi Amnesty International demande à la communauté internationale de prendre de toute urgence des mesures efficaces afin d'empêcher que des violations massives des droits humains se produisent au Soudan.

Venez nombreux, c'est l'occasion de rencontrer une femme remarquable, qui par son exemple et son courage lutte pour le respect des droits fondamentaux des femmes!

CINEMA, THEATRE, SORTIES

13 - Théâtre de l'opprimé

Dans le cadre du Festival des genres, le Théâtre de l'Opprimé présente "Signes extérieurs", une réflexion théâtrale : genres, homophobies, exclusions..., le mercredi 27 janvier à 20h30, 78 rue du Charolais, Paris 12^{ème}, Réservations 0143404444